

COMMUNE D'AUNAY SOUS CRECY
DELIBERATIONS ET PROCES VERBAL
SEANCE DU 10 OCTOBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix octobre à vingt heures, le Conseil Municipal, convoqué en séance ordinaire le deux septembre deux mil vingt-quatre, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques RIVIERE, Maire.

Etaient présents : Jacques RIVIERE, Fan LAVOISÉ, Anthony TORNIL, Corinne COURCIER Stéphane BRULARD, Ronan LE GALL DU TERTRE, Mélodie LEGALLOIS Carole MACHARES, Béatrice MARAND, José PEREIRA, Christophe REFFIENNA, Yvon PERROT

Absents excusés :

Absents non excusés :

Secrétaire de séance : Madame Fan LAVOISÉ

La séance a été ouverte à 20h00 sous la présidence de M. RIVIERE Jacques, maire, qui a déclaré les membres du Conseil Municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions. Madame Fan LAVOISÉ a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

Approbation à l'unanimité du compte rendu du conseil municipal du 6 septembre 2024.

1- Délibération communale relative à l'adoption du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées du 16 septembre

Exposé des motifs :

La Communauté d'agglomération du Pays de Dreux exerce depuis le 1^{er} janvier 2024 la compétence « contributions financières au budget du service d'incendie et de secours » en lieu et place de ses communes membres.

Pour rappel, cette prise de compétence présente un double intérêt. Pour les communes, il s'agit de transférer à la communauté d'agglomération une dépense très dynamique au regard de l'évolution des risques. Pour la communauté d'agglomération, il s'agit de consolider son coefficient d'intégration fiscale (CIF) pris en compte dans le versement de certaines dotations par l'État aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI).

Conformément à l'article 1609 nonies C du Code général des impôts (CGI), il appartenait ensuite d'évaluer les charges transférées par les communes à la Communauté d'agglomération afin de les intégrer dans le calcul des attributions de compensation (AC).

Dans la continuité des échanges ayant eu lieu en Conférence des maires en 2022, il a été proposé par la CLECT une prise en compte, au titre des charges transférées par les communes, des contingents appelés par le SDIS lors de l'année 2023, en lieu et place de ceux appelés en 2024. A titre de rappel, la prise en compte de l'année 2023 comme année de référence pour l'évaluation des charges transférées en lieu et place de l'année 2024, constitue, pour la seule année 2024, une économie d'environ 250 000 euros pour les communes.

La situation spécifique des neuf communes membres du SICSPAD a par ailleurs été prise en compte dans l'évaluation des charges transférées.

Par courrier du 23 septembre 2024, et conformément à l'article 1609 nonies C (alinéa 7 du IV) du code général des impôts, le président de la CLECT m'a transmis le rapport définitif d'évaluation des charges transférées, adopté lors de la séance du 16 septembre 2024. Il a été adopté à l'unanimité.

Pour notre commune, cela représente une diminution de l'attribution de compensation de 17 078 euros.

Ce rapport doit être soumis à l'approbation des conseils municipaux des 81 communes membres qui bénéficient d'un délai de trois mois pour se prononcer. Il sera adopté si la majorité qualifiée des communes (la moitié des communes représentant les deux-tiers de la population de l'EPCI ou les deux-tiers des communes représentant la moitié de la population de l'EPCI) adopte ce rapport.

Cela étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 1609 nonies C du code général des impôts (CGI),

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux du 25 septembre 2023,

Vu le rapport d'évaluation adopté par la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) lors de sa séance du 16 septembre 2024 et transmis à la commune par courrier du 23 septembre annexé,

DECIDE

Article 1 D'APPROUVER à l'unanimité le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées au titre de la compétence « contributions financières au budget du service d'incendie et de secours ».

2- Délibération pour le tarif de la cantine pour le personnel de la commune

Monsieur le Maire décide de proposer un tarif de la cantine pour les agents de la commune, pour l'année scolaire 2024-2025, à partir du 1^{er} octobre 2024, selon le quotient familial :

T1 : - 15% sur le prix du repas

T2 : -10% sur le prix du repas

T3 : - 5% sur le prix du repas

Prix du repas : 5,40 € pour le 1^{er} enfant, 4,60 € pour le 2^{ème} enfant.

Après avoir délibéré, le conseil municipal vote à 6 voix pour, 4 voix contre, 2 abstentions.

INFORMATIONS GENERALES : Monsieur le Maire

- L'enquête publique, relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la société METHA VALO 92, en vue d'exploiter dans le port fluvial de Gennevilliers, une unité de méthanisation et de valorisation énergétique de biodéchets, comprenant une activité déportée d'épandage des digestats sur des parcelles situées dans 57 communes de l'Eure et de l'Eure-et-Loir, est à disposition à la mairie.
- Point sur les travaux de canalisation : Les hameaux de Villiers et du Printemps ont de l'eau claire. Reste encore des problèmes de bulles d'air qui devraient être résolus dans quelques semaines.
- Réunion SBV4R du 10/10/2024 : ils ont effectué une étude pour faire tomber les vannages. La rivière sera mise en eau basse en permanence. Un aménagement du lit et des berges sera fait par SBV4R. Il est prévu 2 mois de travaux à partir de septembre 2025.
- L'Eglise : Problème au niveau des cloches. Elles sonnent bien à 7h-12h-19h mais s'il y a une mise en route manuelle la machine ne fonctionne pas. Le coût de remplacement de la machine est de 750€.
Au niveau de la toiture, refaite en 2013, il y a un affaissement. Il y a eu un premier contact avec les assurances en 2020 mais aucune suite. Monsieur le Maire nous informe avoir contacté notre service juridique.
- Au niveau du stade, les pierres ont bien été mises en place pour limiter l'accès aux gens du voyage tout en laissant un passage pour les agents communaux et les services des secours. La suite devrait être faite en 2025.
- Echange sur le SIRSAB : Monsieur Le Maire informe avoir eu un rendez-vous avec le sous-préfet, accompagné de Monsieur FOUCHÉ, notre conseiller aux décideurs locaux, vu les difficultés du SIRSAB. Monsieur le sous-préfet propose deux solutions. Prendre le risque de rester tel quel ou d'intégrer un autre syndicat. La commune de Saulnières refuse et la commune de Tréon ne pourrait recevoir que 5 enfants.
La commune de Tremblay les Villages serait d'accord. En attente de leur estimation du coût. Il faudra également réfléchir sur le transport scolaire ainsi que sur l'avenir des agents.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur Stéphane BRÛLARD : La prestation par Aquad est inacceptable. Injoignable ou si on peut avoir une personne en ligne, elle est « exécration ». Constate un gros problème de gestion. Monsieur le Maire propose d'accompagner le titulaire à la prochaine réunion de l'Agglo.

- Monsieur Anthony TORNIL : Suite à la réunion de la commission travaux : le comité des fêtes est sollicité pour participer aux illuminations de Noël. L'installation sera faite le 16/11/2024 à 9h30.
Concernant la machine à pizza, en attente de la mise en place du compteur pour poursuivre l'installation.
Les armoires « fibres » ont été fermées
Monsieur TORNIL rappelle les dates suivantes :
 - Le 08/12/2024 : marché de Noël avec remise des jouets.
 - Le 11/11/2024 : apéritif de la cérémonie du 11 novembre.Monsieur TORNIL a participé à la commission mobilité de l'Agglo qui a évoqué un problème de transport pour les collégiens. L'Agglo rappelle qu'une application « transport à la demande » existe.

- Monsieur José PEREIRA : Nous informe que le Loto, organisé par l'ASLAC, aura lieu le 19/10/2024. Demande pour l'occasion, que l'éclairage au niveau de la Mairie reste allumé. Monsieur TORNIL répond qu'il fera le nécessaire.
EMJ Burger demande la location de la salle des fêtes, à mettre à l'ordre du jour pour le prochain conseil municipal.
Le chauffage a été coupé au niveau de la bibliothèque, il faudrait le remettre en route.
Demande s'il y a eu une embauche à l'école, Monsieur Le Maire répond qu'il n'y a absolument pas de personnel supplémentaire au SIRSAB.
Souhaiterait savoir ce qu'il en est des congés payés pour son épouse. Monsieur PEREIRA trouve inacceptable de ne pas avoir eu une réponse du SIRSAB.
Madame PIERRON, vice-présidente du SIRSAB, recevra Madame PEREIRA en rendez-vous.

- Madame Fan LAVOISÉ : Nous informe que le 07/12/2024 il y aura la remise des colis des anciens à partir de 9h, à 11h un apéritif sera offert. Il y a 101 personnes de plus de 70 ans qui recevront le colis. Madame MACHARES, Monsieur REFFIENNA, Monsieur TORNIL et Monsieur Le Maire se portent volontaire pour aider à la distribution.
 - Demande si nous avons eu des nouvelles concernant la lame de déneigement ; Monsieur Le Maire a tenté à plusieurs reprises de contacter le département mais en vain.
 - L'élaboration du bulletin municipal va commencer. Demande qui peut participer, Madame LEGALLOIS ne sait pas encore et Monsieur LE GALL DU TERTRE n'est plus disponible. La commission information s'emploie à élaborer le bulletin municipal mais avec des membres restreint de la commission (Madame LAVOISÉ, Madame COURCIER, Madame MACHARES et Monsieur TORNIL).
 - Les activités sportives ont commencé avec l'ASC MEZIERES : 15 personnes au pilâtes et 9 personnes à la séance des séniors. Monsieur PEREIRA, président de l'ASLAC a pris en charge les inscriptions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a pris fin à 22H24
Prochaine réunion le 22/11/2024

Commune d'Aunay-sous-Crécy
Département d'Eure-et-Loir
Arrondissement Dreux
Canton Dreux Sud

Séance du Conseil du 10 octobre 2024

Nombre de conseillers : 12

Présents : 12

Absents : 0

Pouvoir : 0

Ordre du jour de la séance

- Délibération communale relative à l'adoption du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées du 16 septembre
- Délibération pour le tarif de la cantine pour le personnel de la commune

Nom	Fonction	Emargement
RIVIERE Jacques	Maire	
LAVOISÉ Fan	1 ^{er} adjoint	
TORNIL Anthony	2 ^{ème} adjoint	
COURCIER Corinne	3 ^{ème} adjoint	
BRULARD Stéphane	Conseiller	
MARAND Béatrice	Conseiller	
MACHARES Carole	Conseiller	
LEGALLOIS Mélodie	Conseiller	
LE GALL DU TERTRE Ronan	Conseiller	
PEREIRA José	Conseiller	
PERROT Yvon	Conseiller	
REFFIENNA Christophe	Conseiller	